

Citoyenneté & Participation | Stéphanie Ghuysen

Au delà du parcours d'intégration wallon

Regards sur l'intégration au travers de l'ASBL Interra





: lien consultable dans l'Internet

Introduction

Faites le test ! Entrez « intégration des étrangers » dans votre navigateur web. « Efforts », « condition », « parcours », voici les premiers mots qui apparaîtront dans vos résultats de recherche. Le décor est planté. Derrière le concept d'intégration se trouverait-il, en première ligne, un dispositif restrictif sous forme d'étapes requérant un effort à sens unique ? L'interprétation est lancée. L'analyse peut commencer.

Cette publication traite du concept d'intégration et de sa stratégie d'opérationnalisation en Wallonie mise en place depuis 2014. Nous développons notre analyse en trois parties.

Dans une première partie, nous portons notre regard sur les notions théoriques de l'intégration, terme polysémique et populaire. Par son inscription dans de multiples domaines et par la profusion de ses définitions, il nous a paru intéressant de questionner sa signification première dans le contexte que nous étudions. Pour ce faire, nous allons nous plonger dans la sociologie, analyser les définitions choisies par l'Union européenne ainsi que la Région wallonne et découvrir celles proposées par des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Dans une seconde partie, nous décryptons le parcours d'intégration wallon à partir d'une partie du rapport d'évaluation de l'IWEPS¹ (mai 2019). Ce dispositif bâti sur quatre axes (le module d'accueil, le français langue étrangère (FLE), les formations à la citoyenneté, l'insertion socio-professionnelle (ISP)) répond aux directives de la politique d'intégration relative aux étrangers et citoyens d'origine étrangère en Wallonie. À la lumière des conclusions des chercheurs de l'IWEPS, ce parcours ne permettrait pas de remplir pleinement l'objectif décréteil. Moins institutionnalisées et moins connues, d'autres actions citoyennes semblent, en revanche, pouvoir aider à atteindre les finalités visées dans le décret. Au sein du rapport, différentes hypothèses alternatives sont recommandées, notamment celle du capital culturel et social à laquelle nous choisissons de nous intéresser.

La troisième partie de cette analyse présente l'analyse de l'entretien réalisé avec l'ASBL Interra dont les activités répondent, à priori, à ce type d'actions. Interra nous offre sa lecture de l'intégration via les ateliers qu'elle met en

¹ Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique.

place ; une lecture qui amènerait probablement Internet à redéfinir ses mots clés relatifs à l'intégration et à opter davantage pour « compétences », « rencontre », « autonomie », « vivre ensemble ».

Enfin, dans la dernière partie, nous concluons en confrontant les données théoriques aux pratiques de l'ASBL Interra.

I. Cadre théorique

À travers cette partie, nous nous intéressons au sens même du concept d'intégration en voyageant de son approche sociologique à son approche politique (européenne et wallonne) en passant par la définition issue du vécu des personnes concernées par ce concept. Ce cadrage est constitué de repères interprétatifs sur lesquels notre analyse va venir, ensuite, s'appuyer.

A. Définition sociologique de l'intégration

Si les définitions de l'intégration varient au cœur même de la sociologie, notamment selon les époques, nous avons choisi de nous arrêter sur celle d'Émile Durkheim, père fondateur de la sociologie et grand penseur de l'intégration.

D'après Durkheim, l'intégration possède deux niveaux de signification :

- d'une part, il s'agit de l'intégration de chacun des individus à la société. La manière dont un individu prend part à la société s'appelle le processus de socialisation. Les individus s'attachent à la société via divers groupes et, petit à petit, à la société dans sa globalité par l'apprentissage de normes et de valeurs qui régissent le corps social.
- d'autre part, il s'agit de l'intégration de la société dans son ensemble². Selon Durkheim, le concept d'intégration comprend l'idée d'une société structurée autour de divers groupes complémentaires et interdépen-

² S. PAUGAM, « L'intégration inégale », in PAUGAM (dir.), *L'intégration inégale : Force, fragilité et ruptures des liens sociaux*, Paris : Presse universitaires de France, 2014, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=ApvaSebYnlo>, consulté le 5 avril 2020.

dants qui forment un tout cohérent. Dans cette perspective, une société qui réduit l'intégration à la participation individuelle pourrait accroître les risques d'isolement social. C'est, en tout cas, le constat que fait Durkheim au sein des sociétés industrialisées dominées par une forte division du travail où la spécialisation et la différenciation des tâches et fonctions empêchent les individus de se rendre compte des liens sociaux et de l'interdépendance entre eux. Or, lorsque le travail est fortement divisé, chacun ne dépendrait-il pas plus étroitement de la société ?

Il ajoute, par ailleurs, que la fonction d'intégration que remplissaient l'Église, l'État, la famille est aujourd'hui affaiblie ³.

Alors qu'aujourd'hui le terme d'intégration se juxtapose couramment à celui des enjeux liés à l'immigration, la conceptualisation de l'intégration que nous propose Durkheim est plus générale. Cette intégration concerne non seulement chaque individu, et pas seulement les migrants, mais elle touche également la société dans son ensemble.

B. Définition politique européenne de l'intégration

Nous quittons à présent le langage de la sociologie pour celui de la politique, l'autre facette que recouvre ce concept ambigu qu'est l'intégration.

En 2007, le traité de Lisbonne dote l'Union européenne (UE) de pouvoirs en matière d'immigration notamment concernant le regroupement familial ou le statut des résidents étrangers. Toutefois, rien n'est mentionné à l'égard d'une politique commune d'intégration. Si, à l'heure actuelle, il appartient à chaque État membre de fixer ses propres règles en matière d'intégration, l'UE leur recommande en revanche des outils afin d'encourager leur action dans ce domaine, mais également afin de les orienter et de les encadrer dans l'élaboration de leur politique intérieure⁴. En effet, en 2004, l'UE édicte onze principes de base communs (PBC) concernant les politiques d'intégration des États membres. La première proposition définit l'intégration comme un « pro-

³ C. BOLZMAN, « Politiques d'asile et trajectoires sociales des réfugiés : une exclusion programmée. Les cas de la Suisse ». *Sociologie et sociétés*, 2001, vol. XXXIII, n°2, p. 133.

⁴ A. DARATOS, « L'Union européenne et les politiques d'intégration des étrangers », *Lire et Écrire*, 2016, p. 1-2, [en ligne :] https://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/L_union_europeenne_et_les_politiques_d_integration_des_etrangers.pdf, consulté le 7 avril 2020.

cessus dynamique à double sens d'acceptation mutuelle de la part de tous les immigrants et résidents des États membres⁵ ». Dans cette perspective, l'intégration requiert un investissement des deux parties. Le migrant a une part active à prendre dans son intégration, ce qui passe notamment par apprendre la langue et l'organisation du pays dans lequel il arrive ainsi que respecter les normes européennes. En face, le pays d'accueil a lui aussi un rôle à jouer pour faciliter l'intégration de l'individu, ce qui passe notamment par l'accès aux différents services, administrations, organismes et biens en garantissant la non-discrimination et l'inclusion sociale et politique.

En 2005, l'Union européenne introduit un « Cadre commun pour l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'UE⁶ ». Ce dernier présente des façons pragmatiques de mettre en œuvre les PBC sur le plan européen et national. Parmi les lignes conductrices proposées et concernant spécifiquement l'intégration, l'UE suggère de :

- renforcer la capacité de la société d'accueil à s'adapter à la diversité ;
- renforcer le rôle des organismes privés dans la gestion de la diversité ;
- promouvoir la confiance et les bonnes relations dans les quartiers ;
- encourager la coopération avec les médias⁷.

Concernant l'essence même du concept d'intégration, le sens donné par l'UE semble se rapprocher de celui de Durkheim puisque, si son point de départ est la question du migrant, elle insiste sur l'intégration de la société dans sa capacité à s'adapter à la diversité. Elle souligne également le travail de chacun dans la réussite de l'intégration des individus. En revanche, il convient de nuancer les termes *politique d'intégration* et *processus d'intégration* qui sous-tendent des réalités différentes. Par *politique d'intégration*, il faut entendre la globalité des dispositions retenues pour déterminer et mettre en œuvre un choix politique⁸. Cette représentation diffère de la neutralité de la définition en sociologie dès lors qu'elle associe à la notion d'intégration un modèle d'interaction idéal entre les individus d'une société donnée.

⁵ RÉSEAU EUROPÉEN CONTRE LE RACISME (ENAR), *Guide pratique. Projets d'intégration au niveau local*, Bruxelles : ENAR, 2011, p. 7, [en ligne :] http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/Toolkit_FR_low%20final.pdf, consulté le 5 avril 2020.

⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁷ *Ibid.*, pp. 6-8.

⁸ D. SCHNAPPER, *Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen*, s.l : s.e., « Questions d'Europe », février 2008, p. 2, [en ligne :] <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0090-integration-nationale-et-integration-des-migrants-un-enjeu-europeen>, consulté le 31 mars 2020.

C. Définition politique wallonne de l'intégration

En 2014, le décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, dont la première version date de 1996, est actualisé. Le changement majeur concerne la création et la mise en place d'un parcours d'accueil, appelé par la suite « parcours d'intégration ».

L'objectif de ce parcours est « d'améliorer la qualité de l'accueil de ces personnes en garantissant les mêmes dispositifs à chacun et de permettre ainsi à chaque individu d'acquérir des aptitudes orales et écrites en langue française ainsi qu'une connaissance de la société wallonne. Le primo-arrivant augmente ainsi ses chances de participer au fonctionnement de notre société, de mieux vivre ensemble en Wallonie, de trouver un emploi, de pouvoir suivre le parcours scolaire de ses enfants et de valoriser davantage le parcours d'intégration wallon par rapport aux exigences du code de la nationalité belge. Le parcours d'intégration est donc un processus d'émancipation des personnes qui arrivent en région de langue française »⁹. Il s'agit donc de finalités politiques. Si, depuis 2014, les objectifs et les dispositions quant à la mise en œuvre de ce parcours ont évolué¹⁰, la notion de l'intégration ne semble jamais avoir été définie en tant que telle. Par ailleurs, l'évaluation du parcours d'intégration par l'IWEPS fait état d'objectifs politiques flous et sujets à des interprétations variées, la notion d'intégration émergeant comme pluridimensionnelle et subjective¹¹.

Le manque de clarté dans la définition de l'intégration au niveau wallon offre ainsi à chaque opérateur sa propre interprétation et donc la mise en œuvre de ses actions en fonction de ce qui lui semble le plus adapté à ses activités. Dès lors, et il faut le regretter, cette situation donne lieu à une multitude de pratiques et de discours entre les différents organismes et acteurs sur le terrain. La nécessité d'une définition plus précise de l'intégration au niveau régional apparaît donc nécessaire.

⁹ S. GHUYSEN, FIC-AOC - Que se cachent-ils derrière ces acronymes ?, Bruxelles : CPCP, « Au quotidien », février 2020, p. 7, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2020/02/fic-aoc.pdf>, consulté le 29 mars 2020.

¹⁰ Cfr Circulaire de 2015, 2016, 2018 et 2019 voir : <https://wallex.wallonie.be/home.html>.

¹¹ A. GOSSIAUX, E. MESCOLI, M. RIVIERE, Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie, Namur : IWEPS, p. 118.

D. Définition des personnes étrangères et d'origine étrangère elles-mêmes

Il nous semble intéressant de clore cette partie en nous intéressant à la définition propre aux premières personnes concernées par cette intégration. En effet, dans une société invitant les personnes à s'intégrer et à participer pleinement à la société, il nous paraît pertinent d'entendre leur point de vue sur le processus.

Via des interviews avec les personnes étrangères ou d'origine étrangère ou par le biais de témoignages et de constats d'acteurs de terrain, l'étude de l'IWEPS a pu récolter un certain nombre d'éléments de définition.

Le rapport met en évidence le caractère pluridimensionnel de l'intégration, en ce qu'il affecte plusieurs dimensions de la vie d'une personne, notamment l'interaction et la connaissance du contexte local¹². Mais ce n'est pas le seul angle qui a été évoqué lors des interviews. La liberté individuelle, entendue comme le sentiment d'être utile en tant qu'être humain, et le « faire société ensemble », illustré comme l'interaction entre les individus dans une volonté de mixer les cultures, ont également été mentionnés¹³.

Cette vision de l'intégration fait écho à celle de Durkheim en ce qu'elle souligne le caractère holiste de l'intégration. C'est l'ensemble de la société qui est concerné et non uniquement les étrangers et leurs descendants. Transparaît également, tant dans la définition sociologique que dans celle de la personne étrangère, la complexité que renferme le concept d'intégration perçu comme un processus pluridimensionnel¹⁴.

Outre ces rares témoignages et ce qu'ils permettent de mettre en évidence, un deuxième constat s'impose à nous. Force est de constater que la personne étrangère ou d'origine étrangère est peu, voire pas, représentée au sein des débats politiques concernant les mesures d'intégration. Or, l'élément placé au cœur des dispositions actuelles est de pouvoir répondre à leurs besoins dans

¹² A. GOSSIAUX, E. MESCOLI, M. RIVIERE, *op. cit.*, p. 89.

¹³ *Ibid.*, p. 90.

¹⁴ S. DIVIAK, *Les politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne : nouvel outil de contrôle migratoire ? L'europanisation des pratiques d'intégration civique*, Mémoire de master en études européennes, Genève : Université de Genève, août 2010, pp. 5-6.

une perspective d'émancipation¹⁵. N'y a-t-il pas là une forme de contradiction ? En effet, dans quelle mesure la société peut-elle répondre aux besoins d'intégration d'une population sans écouter celle-ci exprimer ses besoins ? La question de la responsabilité de l'intégration entre également en jeu alors qu'elle semble aujourd'hui n'être imputée qu'aux étrangers et à leurs descendants. L'intégration passe nécessairement par un débat participatif dans la définition de celle-ci et de ses objectifs. Il apparaît donc urgent de remettre en question nos politiques en la matière.

Ce cadrage théorique permet de mettre en lumière le caractère réciproque que sous-tend la notion d'intégration. La contribution, à la fois de la société d'accueil et des personnes étrangères ou d'origine étrangère apparaît essentielle pour la réussite de l'intégration. Toutefois, il convient de distinguer son sens politique, du sociologique ainsi que de sa signification attribuée par les étrangers eux-mêmes, car ces nuances permettent de rendre compte de la complexité d'opérationnalisation de la notion d'intégration. Si aujourd'hui tant le sociologue, l'étranger que le monde associatif savent que l'intégration est un processus aux dimensions multiples, il apparaît que, trop souvent encore, le politique, s'il en est également conscient, ne parvient pas à mettre en place les moyens tant humains que financiers afin de dépasser la seule vision d'une finalité à atteindre. Il ne cherche pas encore assez à s'atteler aux mécanismes à mettre en place pour un déroulement qui prenne en compte tous les aspects de l'intégration. Or, pour les professionnels et l'étranger, il est question d'appréhender les relations entre les individus et l'ensemble de la société, notamment au travers de la profession, des attitudes culturelles ou encore de l'implication dans la vie politique. Dans cette perspective, le but n'est pas de déterminer le résultat escompté de ce processus ni d'identifier les conditions par la société d'accueil comme semblent les sous-tendre les approches politiques de l'intégration. Dès lors, il s'avère essentiel que notre société d'accueil prenne conscience de l'apport des personnes migrantes dans l'élaboration de la définition d'une intégration accomplie au XXI^e siècle. Il semble primordial de réaliser que l'intégration est un processus qui s'accorde avec nous et non plus avec *ils* ou *eux*.

¹⁵ I. FERNANDEZ AUGUSTIN, *La Wallonie, terre d'accueil et carrefour de l'Europe. Quelle politique d'intégration des primo-arrivants en 2016 ?*, Mémoire de licence en sciences de la population et du développement, Liège : Université de Liège, 2015-2016, p. 69.

II. Évaluation du parcours d'intégration selon le rapport de l'WEPS

A. Objet de l'évaluation

Le rapport vise à évaluer la mise en application de la législation relative au parcours d'intégration en Wallonie selon quatre angles différents et formulés sous forme de questions. Dans cette publication, nous nous concentrons sur la question évaluative, telle que reprise dans le rapport : « la mise en œuvre du parcours d'intégration (en ce compris le dispositif d'ISP) contribue-t-elle à l'intégration des primo-arrivant(e)s telle que définie dans le décret (qui comprend la participation économique) ? ¹⁶ »

B. Démarche évaluative

Avant d'aborder les conclusions de ce rapport, il semble intéressant de résumer la démarche évaluative adoptée d'où découlent les conclusions.

L'approche théorique utilisée pour évaluer la politique derrière le parcours d'intégration est la théorie des carrières migratoires¹⁷. Elle permet de déterminer les indicateurs nécessaires pour mesurer la notion d'intégration. Cette perspective théorique décrit l'intégration comme une suite chronologique de positions, d'états sociaux, économiques et politiques dans lesquels la personne se trouve au sein du nouvel environnement.

Parmi les éléments qui influent sur la dynamique de l'intégration, la théorie met en avant :

- les freins et leviers structurels, soit le contexte politico-légal (politique d'immigration, politique d'intégration, de lutte contre le racisme, etc.) et le contexte économique-institutionnel (principalement le marché du travail) ;
- la fonction des réseaux sociaux, soit les liens relationnels, l'investissement culturel, associatif, social, que les personnes sollicitent et stimulent ;

¹⁶ A. GOSSIAUX., E. MESCOLI, M. RIVIERE, *op. cit.*, p. 100.

¹⁷ *Ibid.*, pp. 18-19.

- la motivation qui se trouve au fondement du processus d'intégration. Cette motivation est le résultat d'expériences qui mobilisent des savoir-faire ou les différents capitaux propres à chaque individu.

Cette perspective permet de rendre compte de l'enjeu central de l'environnement d'accueil « dans le fait de faire société » et de démontrer la manière dont l'intégration implique tous les acteurs de la société¹⁸.

La méthode repose sur une logique d'intervention, c'est à dire sur la manière dont un enchaînement d'éléments contribue à l'atteinte d'un objectif défini, autrement dit, dans le cas de notre objet d'analyse, des finalités visées dans les décrets wallons¹⁹. Concrètement, l'approche permet d'évaluer dans quelle mesure une action mène ou pas à l'effet escompté²⁰. Par ailleurs, afin de parvenir au résultat attendu, une ou plusieurs conditions semblent nécessaires²¹.

Il s'agit d'une démarche globale qui se concentre sur « comment » et « pour-quoi » une intervention fonctionne. Elle englobe les explications externes à la théorie du changement incluant des hypothèses alternatives, des éléments influents et des conditions sur le processus d'intégration²².

Par hypothèses alternatives, il faut entendre les « autres actions et politiques publiques » qui permettent de tendre vers les finalités décrétales, sans pour autant être incluses dans la politique²³.

C. Conclusions du rapport de l'IWEPS

D'après les conclusions du rapport de l'IWEPS, le parcours d'intégration ne parvient que partiellement à l'atteinte des objectifs fixés. Cela s'expliquerait par un dysfonctionnement des éléments contributifs ou des conditions annoncés dans le décret. Les éléments contributifs, tels que mentionnés plus haut, renvoient aux actions qui contribuent à générer le résultat escompté. Il s'agit des éléments qui doivent mener à la finalité visée. Quant aux conditions, elles constituent les éléments qui favorisent la mise en œuvre des

¹⁸ A. GOSSIAUX., E. MESCOLI, M. RIVIERE, *op. cit.*, pp. 18-19.

¹⁹ *Ibid.*, p. 40.

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ *Ibid.*, p. 40.

²² *Ibid.*, p. 21.

²³ *Ibid.*, p. 40.

éléments contributifs²⁴. Concrètement, pour les quatre axes du parcours d'intégration (citoyenneté, FLE, ISP, et module d'accueil), les éléments contributifs doivent, pour l'axe citoyenneté et le FLE, améliorer la compréhension du fonctionnement et des règles en Wallonie pour le premier axe ainsi qu'améliorer l'apprentissage de la langue française pour le second axe. Concernant l'axe ISP et le module d'accueil, les éléments contributifs doivent participer au renforcement des compétences professionnelles afin de faciliter l'accès au travail pour le premier axe et permettre à la personne de connaître ses droits et ses devoirs ainsi que les différents services qui peuvent le renseigner pour le second axe. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'à la condition d'être justifiés et appropriés au public en question, que la formation des formateurs soit adéquate, que l'inspection des modules puisse participer à leur optimisation continue²⁵. Selon le rapport de l'IWEPS, si l'ensemble du système participe en partie à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, il n'amène pas à une modification notable de statut du public concerné.

À contrario, les éléments vus comme hypothèses alternatives, tels que l'accès à l'emploi, le capital social et culturel, et la lutte contre la discrimination s'avèrent être des facteurs qui contribuent grandement à l'accès à une position socio-économique et un état émotionnel que les personnes étrangères ou d'origine étrangère associent à une situation d'intégration. Ces éléments devraient être davantage pris en considération par le pays d'accueil en vue d'accroître l'intégration de ce public²⁶.

Si nous sommes convaincus de la nécessité de se pencher également sur l'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations, dans cette publication, nous nous focalisons uniquement sur les actions en lien avec le capital social et culturel.

²⁴ A. GOSSIAUX., E. MESCOLI, M. RIMIERE, *op. cit.*, p. 40

²⁵ *Ibid.*, p. 43.

²⁶ *Ibid.*, p. 104.

D. Focus sur une des hypothèses alternatives proposées par le rapport : le travail sur le capital social et culturel

Tout d'abord, il nous a semblé intéressant de revenir sur les concepts de capital social et capital culturel.

C'est le sociologue français Bourdieu qui aurait eu recours au concept de capital social le premier dans les années quatre-vingt. Il le décrit comme l'ensemble des liens et réseaux de soutiens auxquels nous pouvons faire appel pour répondre à un objectif d'utilité sociale. Le capital social renvoie aux ressources qui proviennent de notre implication dans ces réseaux sociaux.

Dans le cadre de cette publication, nous retiendrons la définition développée un peu plus tard par le sociologue James Coleman et retravaillée par le politologue Robert Putnam, tous deux Américains. Ce dernier place la valeur des réseaux sociaux au cœur de sa théorie. « Le capital social se rapporte aux relations entre individus, aux réseaux sociaux et aux normes de réciprocité et de confiance qui en émergent »²⁷.

Selon Durkheim (et repris par Richard Souchon, professeur de sciences économiques et sociales en France), le lien social est un des éléments qui permet aux individus de devenir partie intégrante dans un groupe social défini (la société wallonne dans notre cas) ; de devenir un membre à part entière de cette société²⁸. Selon Serge Paugam, sociologue français, les relations sociales sont essentielles pour permettre l'intégration au sens durkheimien. Ces liens sont caractérisés par une dimension de protection et de reconnaissance. La première renvoie au fait que les individus peuvent « compter sur » une autre personne. C'est la notion de solidarité. La seconde renvoie au sentiment d'être utile et d'avoir de la valeur aux yeux des autres en tant qu'individu. Ils « comptent pour »²⁹.

²⁷ D. MEDA, « Le capital social : un point de vue critique », *L'Économie politique*, 2002, vol. II, n° 14, p. 37, [en ligne :] <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2002-2-page-36.htm>, consulté le 6 avril 2020.

²⁸ R. SOUCHON, *Lien social - individualisme - intégration (SOCIOLOGIE)*, février 2018, [en ligne :] <https://www.youtube.com/watch?v=qMfLVkRDffA>, consulté le 4 avril 2020.

²⁹ S. PAUGAM, *op. cit.*

Par ailleurs, l'intégration est un outil qui permet de s'assurer de la cohésion sociale de la société ; c'est-à-dire de la situation d'une société au sein de laquelle les individus sont intégrés, dans laquelle ils vont être unis par des normes et des valeurs communes. La cohésion d'une société sera d'autant plus forte que les liens sociaux sont importants³⁰.

Selon le rapport de l'IWEPS, les liens interpersonnels et les réseaux des personnes étrangères et d'origine étrangère sont un véritable facteur d'intégration. Ils facilitent l'accès au travail, au logis, à des formations variées ainsi qu'à des sorties culturelles, des moments récréatifs qui suscitent l'interaction avec les individus. Les relations sociales favorisent également l'aide mutuelle et la capacité à faire face à des contextes méconnus ou soudains. Elles accroissent donc la capacité des individus à devenir partie intégrante de la société en faisant naître le sentiment d'adhésion et en étant un soutien dans les diverses phases de l'installation et de l'insertion.

Le capital social des individus facilite l'acquisition et l'appropriation de nouveaux domaines de compétences. C'est, par exemple, le cas de la pratique de la langue française. Plus les individus échangeront avec des francophones, plus aisé sera l'apprentissage³¹.

Qu'en est-il du capital culturel ?

Bourdieu définit le capital culturel comme les ressources culturelles que possède une personne et qu'il peut utiliser. Il en distingue trois formes : la forme incorporée, la forme objectivée et la forme institutionnalisée. Dans cette analyse, c'est la première qui nous intéressera. L'état incorporé du capital culturel renvoie à ce qui est intégré dans l'individu en tant que propriété assimilée lors du processus de socialisation et qui est mobilisé à différentes occasions (activités culturelles, artistiques, etc.)³²

Si participer à une activité culturelle illustre une certaine sociabilité, cela envoie également à la présence de liens signifiants et symboliques au regard d'une personne dans un environnement défini. D'autres types d'animations culturelles ou récréatives mises en œuvre par des associations sont souvent

³⁰ R. SOUCHON, *op. cit.*

³¹ A. GOSSIAUX, E. MESCOLI, M. RIVIERE, *op. cit.*, p. 99.

³² P. BOURDIEU, « Les trois états du capital culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. XXX, novembre 1979, p. 3.

des instruments et des médiateurs pertinents entre plusieurs collectifs culturels différents en ce qu'elles facilitent l'échange entre les individus. Ces activités participent à faire naître, perdurer, ou accroître les relations entre les personnes au sein d'un groupe³³.

III. Exemple d'un acteur qui favorise le capital social et culturel : interra ASBL

Cette partie s'ouvre par une présentation non exhaustive de l'ASBL Interra. Elle se poursuit par l'objet de notre analyse, le concept d'intégration, que nous mettons en lien avec les activités de l'association.

Les éléments présentés dans notre analyse sont issus d'un entretien réalisé avec, Julie, l'une des coordinatrices de l'ASBL Interra. L'interview complète est disponible et consultable sur www.cpcp.be.



L'ASBL Interra est née de l'initiative de trois liégeoises qui ont décidé de mettre leurs multiples expériences en matière de migrations au profit de la société. Leur mission réside dans la promotion du vivre-ensemble et le renforcement de la cohésion sociale. Pour ce faire, Julie, Élixa et Lara offrent un espace de rencontre entre deux mondes qui apparaissent manquer de liens : la population locale et les personnes étrangères ou d'origine étrangère. Ces dernières constituent d'ailleurs l'élément sans lequel cet échange ne peut avoir lieu. En effet, au cœur du projet Interra, se trouve l'organisation d'ateliers et d'événements portés par les personnes étrangères ou d'origine étrangère elles-mêmes. Véritables acteurs du dispositif, celles-ci sont donc invitées à initier et mener à bien un atelier de leur choix d'après leurs envies, leurs savoir-faire, leurs intérêts. Dans cette perspective, Interra ne se veut qu'un intermédiaire, détenteur de moyens pour rendre possible l'avènement de ces événements. Outre favoriser les rencontres, ces espaces suscitent l'échange de compétences et la mutualisation des ressources de chacun, la valorisation du potentiel et des richesses de tous.

³³ A. KADDOUR-REBIHAH, *Capital social, processus d'intégration et santé*, Mémoire de licence en santé communautaire, Montréal : Université de Montréal, décembre 2006, pp. 27-28.

En quoi les activités proposées par Interra viennent-elles renforcer le dispositif wallon dans sa volonté d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère ? Plus précisément, en quoi ces ateliers consolident-ils le capital social et culturel des participants ?

Pour rendre la lecture plus claire, les différents arguments sont présentés sous forme de sections.

E. Rencontre – interaction mutuelle

Les activités proposées par Interra invitent à la rencontre. L'ASBL provoque l'interaction entre des individus qui ne se côtoient pas spontanément tout en n'imposant rien. Les deux parties viennent de leur plein gré avec la même volonté. Cette démarche est au cœur même de la conceptualisation d'intégration chez Durkheim comme au sein de l'Union européenne. L'intégration n'est pas à sens unique mais concerne l'ensemble de la société.

F. Catalyseur de liens sociaux

Les activités invitent à tisser des relations. Au-delà de rencontrer l'Autre, les ateliers offrent des occasions de se créer un véritable réseau social. Pour en faciliter l'éclosion, les ateliers sont organisés autour de points communs. À plusieurs reprises, la notion de lien a été mise en évidence par Julie jusqu'à évoquer qu'il constitue « la raison d'être du projet ». Il serait donc le fondement du vivre ensemble. Ces propos font écho aux dires de Durkheim et de Serge Paugam chez qui le lien est l'élément central de l'intégration. Le lien est également un des facteurs mis en avant dans la théorie des carrières migratoires que nous avons détaillée plus haut. Par ailleurs, nouer des liens permet de nourrir la confiance mutuelle entre les individus. La confiance en l'Autre ne se développe pas unilatéralement. Nous faisons confiance aux personnes que nous connaissons. Promouvoir la confiance est un aspect relevé par la politique d'intégration européenne.

G. Valorisation de l'Autre

Les activités participent à la valorisation d'autrui et de ses compétences propres en donnant la possibilité aux porteurs d'ateliers de proposer, mettre en place et réaliser des activités issues de leurs propres aspirations. Serge Paugam insiste sur ce sentiment de reconnaissance nécessaire au lien social fructueux. Les personnes étrangères ou d'origine étrangère elles-mêmes ont rapporté l'importance de se sentir utiles dans leur cheminement vers l'intégration. Par ailleurs, cette mise en valeur de l'Autre possède une incidence sur sa motivation, dans laquelle le processus d'intégration puise ses racines selon la théorie des carrières migratoires.

H. Autonomie

Les activités encouragent l'autonomie du participant. « Chaque personne est maître de son atelier ». Interra aspire à ce que chacun puisse s'impliquer au maximum dans l'organisation de son évènement, de la conception à la réalisation en terminant par l'évaluation. Cette démarche rejoint ainsi l'objectif du décret wallon dans sa volonté d'émancipation.

I. Capital culturel

Les ateliers vont de la cuisine, au sport, à la philosophie, à l'apprentissage d'une langue, à l'art plastique. La diversité des activités participe, d'une manière ou d'une autre, à renforcer les ressources culturelles des participants.

Par ailleurs, bien que notre analyse se soit essentiellement concentrée sur le capital social et culturel, Interra est engagée indirectement dans la lutte contre les discriminations et l'accès à l'emploi, d'autres actions alternatives recommandées par le rapport de l'IWEPS. D'une part, la rencontre entre deux populations qui ne se rencontrent pas naturellement permet de faire tomber certains stéréotypes liés à l'étranger, à l'Autre. Cette lutte contre les discriminations est d'autant facilitée qu'elle se fait sans la nommer lors d'un atelier où les parties prenantes sont rassemblées autour d'un ou plusieurs points communs. D'autre part, un des souhaits d'Interra est de pouvoir créer des ponts

entre le monde professionnel et les personnes porteuses d'ateliers, en favorisant et en encourageant leur engagement au sein d'institutions qui répondent à leurs compétences professionnelles.

Conclusion

La première partie de cette analyse nous a éclairés sur les différentes significations du concept d'intégration tant au niveau sociologique, qu'europpéen et wallon ainsi que celles apportées par les personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Ensuite, dans la seconde partie, nous nous sommes partiellement immiscés dans le rapport d'évaluation de l'IWEPS à travers sa méthodologie et une partie de ses conclusions. Le caractère incomplet du parcours d'intégration wallon a ainsi permis de mettre en lumière la pertinence d'autres actions alternatives, notamment en lien avec le capital culturel et social.

Enfin, après avoir questionné les notions de ces deux capitaux, la troisième partie nous a permis de découvrir l'ASBL Interra dont les activités répondent à ce type d'actions.

À travers cette analyse, il a donc pu se dégager un lien et un parallèle évidents entre les activités proposées par cette jeune organisation qu'est Interra et les objectifs du parcours d'intégration mais également avec la définition de sociologues ou de personnes concernées par l'intégration elles-mêmes. Qu'attendons-nous, nous, citoyens et politiques pour encourager et soutenir ce type d'initiative ?

**

Stéphanie Ghuysen, diplômée d'un master en sciences de la population et du développement, orientation Nord-Sud. Formatrice et coordinatrice du projet FIC-AOC

GHUYSEN Stéphanie, *Au-delà du parcours d'intégration wallon : regards sur l'intégration au travers de l'ASBL Interra*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 409, 2020, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/parcours-integration-wallon>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter, Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Intégration. Un terme qui veut tout dire. Un terme qui ne veut rien dire. Il pourrait faire l'objet d'une analyse continue, sans jamais avoir de point final. Dans cette publication, nous questionnons son opérationnalisation sous l'angle de l'immigration en Wallonie via l'ASBL Interra. Pour nous guider dans notre analyse, nous nous appuyons sur trois approches de l'intégration : celle de la sociologie, celle de la politique européenne et wallonne et enfin celle des personnes étrangères ou d'origines étrangères. La théorie posée, nous ouvrons alors une fenêtre sur la mise en œuvre de ce concept sur le terrain. Mis au jour par une étude récente de l'IWEPS, le principal dispositif d'intégration wallon instauré en 2014 ne semble remplir que partiellement les objectifs décrets. Moins familières, d'autres actions participent toutefois à créer un vivre ensemble harmonieux telle que l'association Interra. Cette jeune organisation, à travers ses activités, nous offre un autre regard sur l'intégration sur lequel nous avons souhaité nous pencher.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/